



Association culturelle de Moisy et des communes environnantes (ACM)

chez E. Beaudoux
1 impasse du café des glaces 41160 MOISY

Objet : travaux complémentaires dans l'église de Moisy

Moisy le 20 août 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons pour le financement de travaux complémentaires de sauvegarde du patrimoine de la commune de Moisy.

Nous vous rappelons que le retable de l'église a été classé par un arrêté du 22 février 1979 du Ministère de la culture et une opération de restauration a été effectuée il y a dix ans.

Nous avons pu mener à bien ce projet grâce à des financements de diverses origines : l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), le Conseil général du Loir-et-Cher, la réserve parlementaire de Mme la sénatrice, une aide exceptionnelle du Président de la région Centre, la commune de Moisy, une souscription lancée par l'ACM et un appui de la Fondation du Patrimoine.



Depuis sa restauration le retable a été admiré par de nombreux visiteurs, puisque l'ACM a initié une offre de visite commentée chaque premier samedi du mois et lors des journées du Patrimoine.

Aujourd'hui nous devons mener une intervention complémentaire sur le tableau principal du retable majeur et d'autre part nous souhaitons consolider les deux autels latéraux qui forment un ensemble cohérent avec le retable du chœur.

Pour ce faire nous avons consulté des artisans agréés (Mme Annie Legrand - tableaux - M. Hervé Vieilleroche- ébénisterie et Mme Fanny Chauvet- autres peintures sur bois).

Nous devons mobiliser : 1254 euros pour le tableau principal, 7745 euros HT pour l'autel de la Vierge et 9150 euros pour l'autel Saint Evroult, en plus mauvais état.

Soit un total de **18.150 euros Hors taxe**

Avec les subventions d'Etat et du département, les fonds mobilisés par l'ACM (brocantes et dons), un espoir de dernière réserve parlementaire, il nous faut mobiliser des moyens complémentaires. Actuellement nous recherchons ce financement nécessaire, et la Fondation du Patrimoine nous soutient dans cet effort.

Nous souhaiterions que vous puissiez nous aider.

N'hésitez pas à nous demander des informations complémentaires
et nous espérons, grâce à votre contribution pouvoir vous inviter à l'inauguration en 2018 !



Nous vous rappelons ci-dessous les modalités pour contribuer :

Nous comptons sur votre attention et votre contribution.

Soyez en remerciés à l'avance.

Pour l'ACM , Etienne Beaudoux.

Don pour la restauration des retables latéraux de l'église de Moisy :

Mon don est deeuros.

Mes

coordonnées :.....
.....

+ Chèque à l'ordre de **ACM-retables de Moisy**, à adresser à :

*Association culturelle de MOISY et des communes environnantes (ACM) chez Etienne Beaudoux,
l'impasse du café des glaces, 41160 Moisy - email : etiennebeaudoux@gmail.com*

Ou par virement sur le compte ACM auprès du Crédit agricole à Morée :

IBAN

FR76 1440 6020 1077 8926 8799 041

BIC AGRIFRPP844

Et dans ce cas Merci de nous informer de votre virement avec vos coordonnées.

Le don donne droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du code général des impôts pour les associations d'intérêt général.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Et déductible de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.

Et pour les entreprises selon l'article 238 bis du CGI, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Dès réception du chèque ou du virement nous vous transmettrons un reçu fiscal, dont copie pour information, sera transmise à la Fondation du Patrimoine.

Vous serez informé(e) des modalités d'utilisation de votre don soit dans le cadre du projet global ou pour les parties plus urgentes (compléments sur le tableau principal et autel Saint Evroult).